

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 881

présenté par
M. Pauget

à l'amendement n° 781 du Gouvernement

ARTICLE 9

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.